

La constitution

En 1920, le Collège royal des médecins et chirurgiens a été créé sous l'égide du gouvernement conservateur. Il reçut pour mission de surveiller l'enseignement des spécialités médicales et de promouvoir la recherche dans ce domaine à l'échelle nationale.

Ce défi a encouragé et stimulé les progrès de la médecine. Pour ne citer que quelques noms des pionniers canadiens de la médecine et leurs découvertes rappelons la mémoire de Wilder Penfield, qui a innové dans le domaine de la chirurgie du cerveau, Hans Selye connu pour ses études sur le stress; Gordon Murray, Bill Bigelow et Bill Mustard pionniers de la chirurgie du cœur, Fred Banting et Charles Best qui ont approfondi les travaux sur l'utilisation de l'insuline dans les traitements du diabète.

Aujourd'hui, la tradition d'accomplissement se perpétue, des progrès dans le domaine de la santé et des soins seront réalisés à l'avenir grâce à la compétence conjuguée des travailleurs de la santé et de la profession médicale et grâce aux efforts d'un gouvernement national informé, efficace, dévoué et attentif aux besoins du public.

Je voudrais faire en passant une remarque personnelle. J'accepte volontiers le projet d'amendement que les libéraux ont proposé récemment et je suis satisfait du libellé du projet de préambule constitutionnel indiquant ce que je cite: «Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit:»

Des voix: Bravo!

M. Hudecki: Dans la version de 1978 du projet de résolution constitutionnelle, le préambule du gouvernement comportait la phrase suivante que je cite en substance: «Les Canadiens proclament fièrement que nous sommes et formerons, avec l'aide de Dieu, un peuple fier et autonome».

Dans la nouvelle version anglaise de notre hymne national: «O Canada» nous avons ajouté la phrase: «God keep our land glorious and free» ce qui veut dire en français: «Que Dieu fasse que notre pays demeure glorieux et libre». Nous, députés libéraux, avons toujours reconnu l'existence de Dieu et avons toujours respecté la dignité et la valeur de la personne humaine.

Des voix: Bravo!

M. Hudecki: Nous sommes très conscients des valeurs spirituelles et morales et nous apprécions à sa juste valeur le rôle important que la vie familiale joue dans le tissu de notre nation. Il est juste et légitime d'invoquer l'aide divine face à la perçue inquiétante que la technique inhumaine fait dans notre société actuelle.

Avant de conclure, je voudrais m'associer aux nombreux autres députés des deux côtés de la Chambre qui ont exprimé leur inquiétude et ont déploré les abus flagrants de nos lois sur l'avortement. Chacun sait que ces abus continuent et même augmentent et qu'on tue chaque année près de 65,000 innocents, le plus souvent pour des questions de commodité. Je ne peux accepter la maxime juridique selon laquelle la naissance est la ligne de démarcation entre l'être et le non-être. La vie est un processus permanent et l'existence de tout individu commence au moment de la conception, lorsqu'il acquiert un modèle génétique distinct faisant de lui un être unique en son genre. A partir de là, il lui suffit de se développer normalement pour s'épanouir pleinement comme personne humaine.

Le débat constitutionnel n'est pas une occasion favorable pour faire le procès des lois sur l'avortement. Ces questions relèvent du Parlement et c'est au Parlement qu'elles doivent être débattues. Sur ma demande, le ministre de la Justice (M. Chrétien) m'a assuré, et le hansard en témoigne, que le droit de débattre cette question fondamentale restera la prérogative du Parlement et ne sera pas figé dans la constitution. Le Parlement doit conserver son droit absolu de modifier les dispositions actuelles du Code criminel ayant trait à l'avortement.

Je vais terminer sur une note philosophique. Le débat constitutionnel tire à sa fin. Il a suscité de vives réactions émotives chez tous les députés. Il a mis à rude épreuve la bonne volonté et la patience de nombreux députés. Nos collègues avocats se sont évertués à donner des interprétations et des avis juridiques sur les questions constitutionnelles.

Il y a tout lieu de croire que le Canada aura une constitution assortie d'une charte des droits et des libertés. Elle délimitera les îlots de discrimination, d'intolérance, d'injustice, réelle et perçue, ainsi que les préjugés et les partis pris qui ont cours dans la société. Cependant, ce document juridique ne peut redresser les torts passés. Il ne peut compenser les épreuves et les contrariétés subies par nos ancêtres, mais il peut, cependant, préparer un meilleur avenir en reconnaissant les droits de nos minorités.

Mais pour atteindre cet idéal élevé inscrit dans la constitution, il faudra modifier nos comportements sociaux. Il faudra se montrer plus réceptif et plus compréhensif à l'égard des problèmes des handicapés, des enfants à naître, des autochtones, des néo-Canadiens, des pauvres et des vieux ainsi que des défavorisés; et nous devons être prêts à répondre aux besoins particuliers de ces êtres humains.

C'est là que résidera le succès ou l'échec de ces magnifiques débats, de cette manifestation impressionnante de notre démocratie parlementaire plutôt que dans la consécration éventuelle de ces idéaux dans la loi.

Parlons maintenant des nombreux artisans de ce projet constitutionnel extrêmement complexe. Ces gens-là ont généreusement fait servir leur compétence et leurs talents à la préparation d'un document qui, il faut l'espérer, fera de nous une nation plus unie et plus homogène. Je ne saurais mieux décrire leur tâche herculéenne qu'en rappelant ce qu'Hippocrate disait au sujet de la médecine de son temps: «La vie est courte et l'art durable, l'occasion éphémère, l'expérience trompeuse et le jugement difficile.» Je crois qu'ils ont abordé cette tâche avec l'esprit et le dévouement d'un Louis Pasteur qui disait: «Bienheureux celui qui possède en lui un dieu, un idéal de beauté et qui lui obéit, car c'est la source de grandes pensées et de grandes actions; ils sont le reflet de la lumière de l'infini».

• (2050)

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce très important débat ce soir. Si l'on se reporte aux événements des dernières semaines, on se rappellera qu'à maintes reprises le débat a été interrompu, ce qui a empêché certains députés d'intervenir. Aujourd'hui, le débat sera de nouveau suspendu et un certain nombre de députés ne pourront y prendre part.

J'avais l'intention d'aborder un grand nombre de questions ce soir, mais puisque le temps nous est compté, je me bornerai